



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

COMMUNE DE BRAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Franck PERO, Maire, et sur convocation du 11 mai 2023 affichée le jour même.

Sont présents :

Franck PERO, Maire, Anne COUPLEZ, 1er adjoint, Nicolas ROBIN, 2ème adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3ème adjoint, Jérémy MESSAOUDI, 4ème adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5ème adjoint, Pierre ARMAND, 6ème adjoint, Joseph MASSARD, Jean-Pierre LONCQ, Mylène BEYAERT, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Xavier SIBILLE Béranger MARTIN, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Absent(s) avec pouvoir :

Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO,

Absent(s) :

Daniel RATAJCZAK, Frédéric GUARCH-FERRER, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Séverine VINCENDEAU est Secrétaire de Séance.

Procès-verbal de la précédente séance :
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2023-047-01 :
VOTE DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-048-02 :
CONVENTION FINANCIÈRE D'INDEMNISATION DES FRAIS
DE FORMATION – SUITE À LA MUTATION D'UN AGENT.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-049-03 :
PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-050-04 :
LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL.

Adoptée à l'unanimité

Communications : **Le Conseil Municipal prend acte de ces communications**
COMMUNICATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Questions diverses :
QUESTIONS DIVERSES : Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h17

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales :
La présente liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée à la Mairie le
17 Mai 2023 (tableau d'affichage extérieur) et mise en ligne sur le site internet de la Commune.